



(11) **EP 3 634 173 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:  
**10.11.2021 Bulletin 2021/45**

(21) Numéro de dépôt: **18727037.6**

(22) Date de dépôt: **04.06.2018**

(51) Int Cl.:  
**A45D 40/00 (2006.01)**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/EP2018/064611**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 2018/224434 (13.12.2018 Gazette 2018/50)**

(54) **POT POUR PRODUIT COSMÉTIQUE**

TIEGEL FÜR KOSMETIKPRODUKT

POT FOR COSMETIC PRODUCT

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **07.06.2017 FR 1755052**

(43) Date de publication de la demande:  
**15.04.2020 Bulletin 2020/16**

(73) Titulaire: **Chanel Parfums Beauté**  
**92200 Neuilly-sur-Seine (FR)**

(72) Inventeur: **SALCIARINI, Christian**  
**83400 Hyères (FR)**

(74) Mandataire: **Santarelli**  
**49, avenue des Champs-Élysées**  
**75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A1- 2 371 729 WO-A1-2015/181726**

**EP 3 634 173 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention concerne le domaine des pots, en particulier celui des pots pour produit cosmétique. Par produit cosmétique, on entend notamment tous les produits pour le maquillage de la peau et toutes les compositions destinées à une application corporelle.

**[0002]** Les pots pour produit cosmétique comportent généralement une base, destinée à contenir un produit cosmétique, surmontée d'un col ayant un diamètre d'ouverture voisin de celui de la section de la base. La base est fermée par un couvercle, par exemple vissé sur le col. Afin d'étanchéifier la fermeture, un joint est généralement interposé entre le couvercle et la base.

**[0003]** Diverses configurations sont connues dans l'Etat de la technique pour obtenir un niveau d'étanchéité suffisant. Selon une première configuration connue, des organes de fixation peuvent être présents sur la face inférieure du couvercle ainsi que sur la face supérieure du joint d'étanchéité afin de permettre au joint d'étanchéité d'épouser la face inférieure du couvercle. Ces organes de fixation peuvent être par exemple des plots qui viennent se visser l'un sur l'autre. Le joint d'étanchéité se trouve alors comprimé contre le col lors du vissage ou serrage du couvercle sur la base. Ce type de solution est notamment proposé dans le document FR2776625.

**[0004]** Une autre configuration connue consiste en un pot comprenant une couronne annulaire entourant l'ouverture et le col de la base et sur laquelle est articulé le couvercle. Un joint d'étanchéité, comportant une lèvre d'étanchéité, peut être alors disposé entre la couronne et le couvercle. Ce type de solution est notamment proposé dans le document FR2701366. WO2015181726 décrit aussi un pot pour produit cosmétique.

**[0005]** Les pots pour produit cosmétique mettant en œuvre les solutions précitées sont le plus souvent réalisés en matière plastique. Des considérations par exemple esthétiques, environnementales ou fonctionnelles peuvent conduire à employer un autre matériau, comme le verre par exemple. Cependant, certaines matières telles que le verre et la porcelaine (ou autre céramique) sont sujettes, lors de leur fabrication, à de fortes variations de dimensions d'une pièce à l'autre. Aussi, lors de la fabrication du pot en verre ou en céramique, une dispersion significative concernant le diamètre ou la hauteur du col peut avoir lieu. En effet, la variation de dimension peut être jusqu'à trois fois plus importante pour les pots en verre que pour ceux en plastique.

**[0006]** Ainsi, un système de fermeture équipé d'un joint d'étanchéité tel que connu dans l'art antérieur ne peut assurer une fermeture ou une ouverture facile à opérer ainsi qu'une étanchéité satisfaisante pour un pot en verre ou en tout autre matériau entraînant des dispersions dimensionnelles de fabrication. Par ailleurs, étant donné cette dispersion dimensionnelle, la force à appliquer sur le joint d'étanchéité (généralement disposé entre le couvercle et la base du pot) lors de la première utilisation pour le conformer à la base du pot en verre est plus forte

que pour un pot en plastique. De plus, cette force induit des contraintes mécaniques sur le système de serrage ou vissage plus élevées, ce qui entraîne une plus grande usure du pot au cours du temps. Enfin, l'utilisateur se trouve alors contraint à appliquer un couple de serrage plus important, à mesure que le système se dégrade et que le joint se relâche.

**[0007]** Une solution permettant de résoudre les problèmes précités liés aux dispersions dimensionnelles de fabrication des pots est donc souhaitable.

**[0008]** L'invention a pour objet de proposer un pot pour produits cosmétiques permettant une ouverture et une fermeture aisées, tout en garantissant un niveau d'étanchéité suffisant et obtenu de manière fiable malgré les dispersions dimensionnelles lors de la fabrication des pots.

**[0009]** Ainsi, l'invention porte sur un pot pour produit cosmétique comportant une base surmontée d'un col sensiblement cylindrique définissant une ouverture et un couvercle équipé d'un joint d'étanchéité ayant une surface supérieure et une surface inférieure. Ledit col du pot possède un buvant ayant une périphérie intérieure comportant un épaulement qui forme une surface concave. Ledit joint d'étanchéité comporte sur sa surface inférieure une lèvre flexible annulaire présentant sur une paroi périphérique externe une forme convexe qui vient, lorsque le couvercle est serré sur la base, épouser ladite surface concave sur au moins une portion de la hauteur de l'épaulement et se presser de manière étanche contre ledit buvant sur toute sa périphérie intérieure de sorte à garantir une fermeture étanche du pot.

**[0010]** Le pot pour produit cosmétique ainsi développé permet de garantir une bonne étanchéité ainsi qu'une grande aisance d'ouverture ou fermeture du couvercle sur la base du pot. En effet, la flexibilité du joint d'étanchéité ainsi que la forme de sa lèvre, complémentaire avec celle du buvant, lui permettent de se déformer de manière à pouvoir compenser les dispersions dimensionnelles de fabrication. Elles permettent également d'avoir un couple de serrage d'un faible niveau, ce qui diminue les risques de dégradation du pot au cours du temps.

**[0011]** Selon des modes de réalisation, la base du pot peut être réalisée en verre ou en céramique.

**[0012]** L'ouverture peut présenter un diamètre supérieur ou égal à 25 millimètres.

**[0013]** Le couvercle peut présenter un système de serrage sur la base par clipsage.

**[0014]** Le couvercle peut comporter une platine d'accrochage et un capot, la platine d'accrochage comportant des griffes, au moins une glissière et un plot de pilotage ayant au moins deux positions, à savoir une position d'ouverture lorsque le pot est ouvert et une position de repos lorsque le pot est fermé, la platine d'accrochage et le capot étant montés en rotation l'un par rapport à l'autre.

**[0015]** Le couvercle peut être d'un type adapté à se fermer sur la base par application d'une pression verti-

cale.

**[0016]** Le col peut comporter sur son pourtour extérieur une encoche ou gorge définie sous un rebord périphérique et dans laquelle sont ménagées deux rampes de guidage permettant de guider la fermeture ou l'ouverture du couvercle sur la base.

**[0017]** Le joint d'étanchéité peut présenter la forme générale d'un disque comportant une face supérieure fixée à la face inférieure du couvercle.

**[0018]** Le joint d'étanchéité peut notamment présenter la forme générale d'un disque comportant sur sa face inférieure la lèvre flexible annulaire.

**[0019]** La lèvre peut être configurée de façon à se conformer à l'épaulement concave du buvant sur au moins une portion de la hauteur dudit épaulement.

**[0020]** Le joint d'étanchéité peut être réalisé en matériau élastique. Dans ce cas, le joint d'étanchéité peut être réalisé en polypropylène, polyéthylène, en élastomère ou en styrène-éthylène-butylène-styrène (SEBS).

**[0021]** Dans un tel pot, une dimension de la lèvre correspondant à la longueur de l'arc formé, en section, par sa paroi périphérique externe, est sensiblement la même que la longueur développée de la concavité de l'épaulement sur le buvant.

**[0022]** Le pot peut comporter une cuve à l'intérieur de la base destinée à recevoir le produit cosmétique.

**[0023]** D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après.

**[0024]** Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 montre un exemple de réalisation d'un pot pour produit cosmétique conforme à un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 présente la base du pot de la figure 1 comportant un col de forme cylindrique qui comporte un buvant ayant une périphérie intérieure comportant un épaulement ;
- la figure 3 présente une vue éclatée du pot de la figure 1 ;
- la figure 4 présente une coupe de la base du pot de la figure 1 sur laquelle vient appuyer un joint d'étanchéité ;
- la figure 5a présente un joint d'étanchéité pouvant être employé dans l'invention ;
- la figure 5b présente une vue en coupe du joint d'étanchéité de la figure 5a ;
- la figure 6 présente une vue partielle du buvant du pot de la figure 1 ;
- la figure 7 présente une coupe à plus grande échelle de la lèvre à l'état de repos ainsi que lorsqu'elle est appuyée contre le buvant lors du serrage du couvercle sur la base.

**[0025]** La figure 1 montre un exemple de réalisation d'un pot 1 pour produit cosmétique à contour carré comportant une base 2 et un couvercle 3. On entend par pot à « contour carré » un pot ayant une base présentant

une forme sensiblement parallélépipédique à fond carré, ce qui n'exclue pas des pots ayant des contours bombés ou toute autre légère altération de sa forme générale. En outre, la présente description est faite pour un pot 1 à contour carré, mais est valable mutatis mutandis pour tout pot quelle que soit la forme générale extérieure de sa base.

**[0026]** La base 2 peut être réalisée en tout matériau approprié, mais l'invention présente un intérêt particulier pour les pots pour produit cosmétique comportant une base 2 en verre, en porcelaine ou en matériau analogue telle que certaines céramiques pouvant poser un problème de dispersions dimensionnelles comme précédemment expliqué.

**[0027]** Comme cela est visible sur la figure 2, la base 2 comporte un récipient 200 et un col 201 qui surmonte le récipient 200.

**[0028]** Le col 201 de forme cylindrique définit une ouverture 202 qui permet d'accéder à un produit contenu dans le récipient 200. Dans l'exemple ici représenté, les dimensions du col 201 et de l'ouverture 202 sont voisines des dimensions en section de la base 2. L'ouverture 202 du pot 1 est suffisamment large pour permettre le passage d'au moins un doigt d'une main, c'est-à-dire qu'elle présente par exemple un diamètre supérieur ou égal à 25 millimètres.

**[0029]** Le col 201 comporte sur son pourtour extérieur une encoche ou gorge 206, et un rebord périphérique 207 sous lequel est définie l'encoche ou la gorge 206. Ces derniers s'étendent tout autour du col 201.

**[0030]** Le col 201 comporte également un buvant 203 sur la périphérie intérieure duquel est réalisé un épaulement 204 permettant de créer une surface concave. On entend par buvant 203 la partie du col 201 se trouvant au-dessus de l'encoche ou de la gorge 206. Une vue partielle du buvant 203 du pot 1 est présentée dans la figure 6.

**[0031]** Selon le mode de réalisation illustré à la figure 2, deux rampes de guidage 208, diamétralement opposées l'une de l'autre, créent une saillie dans l'encoche ou de la gorge 206. Elles comportent une partie pentue à l'extrémité de laquelle se trouve un palier. Ces rampes de guidage 208 servent de guides lors du vissage du couvercle 3 sur le pot 1.

**[0032]** L'ouverture ou la fermeture du pot 1 est effectuée grâce au couvercle 3. Lors de l'ouverture du pot 1, l'utilisateur tourne le couvercle 3, par exemple dans le sens antihoraire. Les rampes de guidage 208 permettent, grâce à leur partie pentue une ouverture facile du pot 1. Lors de la fermeture du pot 1, l'utilisateur tourne le couvercle 3, par exemple dans le sens horaire. Les paliers des rampes de guidage 208 viennent alors bloquer l'opération de vissage, indiquant à l'utilisateur que la position de fermeture du pot 1 a été atteinte. L'ouverture ou la fermeture du pot 1 n'est donc pas réalisée par un vissage complet mais uniquement en tournant légèrement le couvercle 3. L'angle de vissage ou de dévissage du couvercle 3 peut être défini par les dimensions des rampes de

guidage 208. Les rampes de guidage 208 coopèrent avec le couvercle 3 et permettent de signifier à l'utilisateur que le pot 1 est en position d'ouverture ou de fermeture.

**[0033]** Comme illustré à la figure 3, le couvercle 3 comporte une face inférieure 301 comportant un système de fermeture 302 et une partie externe, appelée capot 4. Ce système de fermeture 302 peut être un système de vissage ou un système de serrage du col 201. Ce serrage peut être réalisé par clipsage, par éléments d'accrochage ou tout autre système équivalent.

**[0034]** La figure 3 présente une vue éclatée du pot 1 de la figure 1 comportant un couvercle 3 présentant un système de fermeture 302 réalisé par éléments d'accrochage pouvant être employé dans un pot selon l'invention. Le couvercle 3 comporte une partie interne appelée platine d'accrochage 5 montée à rotation par rapport au capot 4.

**[0035]** Généralement, pour ce type de système de fermeture, la platine d'accrochage 5 comporte des griffes 501 ayant au moins deux positions : une première position d'ouverture dite position d'ouverture du couvercle 3 et une deuxième position dite position de repos lorsque le pot est fermé par le couvercle 3. Lorsque le couvercle 3 est en position de repos et que le pot 1 est fermé, les griffes 501 sont engagées dans l'encoche ou la gorge 206 du col 201 de la base 2. Lorsque le couvercle 3 est en position d'ouverture, les griffes 501 sont écartées du col 201 par rapport à la première position et sont désengagées de l'encoche ou la gorge 206.

**[0036]** Selon le mode de réalisation présenté à la figure 3, le couvercle 3 comporte également trois glissières 502 et trois plots de pilotage 503 configurés pour coulisser par rapport aux glissières 502 entre ladite première position et ladite deuxième position. La platine d'accrochage 5 prend ladite première position lorsque les plots de pilotage 503 sont dans la première position par rapport aux glissières 502 et la platine d'accrochage 5 prend ladite deuxième position lorsque les plots de pilotage 503 sont dans la deuxième position par rapport aux glissières 502.

**[0037]** Le capot 4 et la platine d'accrochage 5 coopèrent ainsi pour permettre une ouverture facile et une fermeture fiable du pot 1. Le couvercle 3, tel que présenté dans la figure 3, est décrit plus en détail dans le document FR3032335.

**[0038]** Afin de garantir l'étanchéité du pot 1, un joint d'étanchéité 6 est interposé entre la base 2 et le couvercle 3.

**[0039]** La figure 4 montre l'interaction entre la lèvres 603 et le buvant 203. Cette interaction sera décrite plus en détail par la suite.

**[0040]** Comme présenté dans les figures 5a et 5b, le joint d'étanchéité 6 est un disque qui possède une surface supérieure 601, orientée vers le couvercle 3, et une surface inférieure 602, orientée vers le récipient 200.

**[0041]** La surface supérieure 601 est fixée à la face inférieure 301 du couvercle 3. La surface supérieure 601 peut être par exemple collée à la surface inférieure 301

du couvercle 3. Toutefois, le joint d'étanchéité 6 peut être fixé au couvercle 3 par tout autre moyen connu approprié.

**[0042]** La surface inférieure 602 comporte quant à elle une lèvre 603 flexible comme montré à la figure 5b. La lèvre 603 présente sur sa paroi périphérique externe 604 une forme convexe. Cette dernière permet une fermeture étanche du pot 1.

**[0043]** En effet, lorsque le couvercle 3 est serré sur la base 2, la forme convexe de la lèvre 603 vient épouser la surface concave 205 de l'épaulement 204 sur au moins une portion de sa hauteur et se presser de manière étanche contre le buvant 203 sur toute sa périphérie intérieure.

**[0044]** Le serrage du couvercle 3 sur la base 2 se fait par exemple par un maintien en appui sur le col 201 ou par l'application d'une force d'appui en pression verticale du couvercle 3 sur la base 2.

**[0045]** Lors du serrage du couvercle 3 sur la base 2, la lèvre 603 glisse afin de passer de l'état de repos à l'état d'appui permettant ainsi à la paroi externe 604 présentant une forme convexe de s'appuyer contre le buvant 203.

**[0046]** La figure 7 présente une coupe à plus grande échelle de la lèvre 603 à l'état de repos (représentée en pointillés) ainsi que lorsqu'elle est appuyée contre le buvant 203 (représentée en trait plein) lors de la fermeture du couvercle 3 sur la base 2.

**[0047]** Lorsque le couvercle 3 est en position de repos, le joint d'étanchéité 6 est comprimé et la lèvre 603 est pressée contre le buvant 203. La figure 7 montre la complémentarité de forme entre la lèvre 603 et le buvant 203 lors de la fermeture du pot 1. Lorsque le couvercle 3 est en position d'ouverture, la lèvre 603 est détendue. La lèvre 603 adopte, par retour élastique, alors la configuration représentée en pointillés.

**[0048]** Comme montré à la figure 7, le buvant 203 présente une hauteur  $h$  et la lèvre 603 une dimension  $l$  correspondant à la longueur de l'arc formé, en section, par sa paroi périphérique externe 604. Lors du serrage du couvercle 3 sur la base 2, le contact entre la lèvre 603 et le buvant 203 est obtenu sur au moins une portion de la hauteur  $h$ . Ce contact est obtenu par la force de serrage du couvercle 3 sur la base 2, conjuguée à la tendance qu'a la lèvre 603 à reprendre, par élasticité, la position au repos illustrée en pointillés à la figure 7.

**[0049]** De manière préférentielle, la dimension  $l$  de la lèvre 603 est sensiblement la même que la longueur développée de la concavité de l'épaulement 204 sur le buvant 203. Ceci permet d'optimiser l'étanchéité du pot 1.

**[0050]** Le joint d'étanchéité 6 peut être réalisé en toute matière élastique appropriée, le polypropylène, le polyéthylène, mais aussi en élastomère notamment en styrène-éthylène-butylène-styrène (SEBS, élastomère thermoplastique), ou toute autre matière ayant des propriétés physiques équivalentes. L'élasticité de la lèvre 603 du joint d'étanchéité 6 lui permet de se déformer pour compenser d'une pièce à l'autre les variations dimensionnelles de fabrications du pot 1. Elle lui permet

également de retrouver son état de repos (montré en pointillés à la figure 7) en l'absence de contrainte mécanique exercée sur elle.

**[0051]** Par ailleurs, dans le cas d'une dépression du milieu environnant par rapport à l'intérieur du pot 1 fermé, par exemple en avion, la dépression crée une force qui vient plaquer la lèvres 603 du joint d'étanchéité 6 contre l'épaule 204 du buvant 203 et garantit plus encore l'étanchéité.

**[0052]** Le joint d'étanchéité 6 garantit donc une bonne étanchéité en toute circonstance.

**[0053]** Les pots pour produit cosmétique peuvent être également sujets à des dégradations. En effet, les pots pour produit cosmétique sont généralement soumis à des manipulations fréquentes (de fermeture et d'ouverture). Ainsi, il est souhaitable que le pot 1 ne se dégrade pas suite à ces manipulations et que sa fermeture ou son ouverture soit aisée et le reste au cours du temps.

**[0054]** C'est la raison pour laquelle la fermeture du pot 1 est préférentiellement réalisée par application d'une pression verticale sans rotation vis-à-vis de la base 2. De plus, la forme et la matière du joint d'étanchéité 6 et de la lèvres 603 permettent de réduire la force nécessaire à appliquer pour la fermeture du pot 1. En effet, il n'y a pas besoin d'appliquer une force importante afin de conformer le joint d'étanchéité 6 au pot et en particulier à l'épaule 204 de son buvant. La faible force appliquée évite la dégradation du pot 1, notamment du couvercle 3 et de son système de fermeture 302, et du joint d'étanchéité 6.

**[0055]** Ainsi, le joint d'étanchéité 6 permet d'absorber largement les tolérances dimensionnelles (axiale ou épaisseur du verre par exemple) tout en conservant la force nécessaire à la fermeture du pot à un faible niveau.

**[0056]** Le joint d'étanchéité 6 peut présenter des avantages supplémentaires s'il est utilisé avec le système de fermeture 302 comportant une platine d'accrochage 5, tel que décrit précédemment.

**[0057]** En effet, dans le cas de l'utilisation du couvercle 3 du document FR3032335 en combinaison avec un joint d'étanchéité 6 et une base 2 tels que précédemment décrits, il n'y a pas, ou très peu, de rotation relative entre la platine d'accrochage 5 et le col 201. Le joint d'étanchéité 6 n'est donc pas, ou très peu, sollicité en cisaillement, et il est possible de choisir une matière relativement adhérente qui présente un coefficient de frottement élevé, ce qui améliore l'étanchéité.

**[0058]** Bien évidemment, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation détaillé précédemment décrit. De nombreuses variantes sont envisageables sans sortir du cadre de l'invention.

**[0059]** Par exemple, la base 2 peut présenter une forme cylindrique comme cela est souvent le cas pour les pots cosmétiques.

**[0060]** Le produit cosmétique peut être contenu dans une cuve rechargeable placée à l'intérieur de la base 2 au lieu d'être directement contenu dans la base 2 comme présenté dans le mode de réalisation décrit précédem-

ment.

**[0061]** L'ouverture 202 du pot 1 peut également présenter d'autres formes, ce qui a pour conséquence de modifier en correspondance la forme du joint d'étanchéité 6 présenté dans le mode de réalisation ci-avant décrit comme étant un disque.

**[0062]** Le joint d'étanchéité 6 peut par exemple avoir une forme générale annulaire, ou plus généralement présenter une surface ouverte.

## Revendications

- Pot (1) pour produit cosmétique comportant une base (2) surmontée d'un col (201) sensiblement cylindrique définissant une ouverture (202) et un couvercle (3) équipé d'un joint d'étanchéité (6) ayant une surface supérieure (601) et une surface inférieure (602), ledit col (201) du pot (1) possédant un buvant (203) ayant une périphérie intérieure comportant un épaulement (204) et ledit joint d'étanchéité (6) comportant sur sa surface inférieure (602) une lèvres (603) flexible annulaire qui vient, lorsque le couvercle (3) est serré sur la base (2), se presser de manière étanche contre ledit buvant (203) sur toute sa périphérie intérieure de sorte à garantir une fermeture étanche du pot (1), ledit pot (1) étant **caractérisé en ce que** ledit épaulement forme une surface concave (205) et **en ce que** ladite lèvres (603) flexible annulaire présente sur une paroi périphérique externe (604) une forme convexe qui vient, lorsque le couvercle (3) est serré sur la base (2), épouser ladite surface concave (205) sur au moins une portion de la hauteur de l'épaulement (204).
- Pot (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la base (2) est réalisée en verre ou en céramique.
- Pot (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'ouverture (202) présente un diamètre supérieur ou égal à 25 millimètres.
- Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le couvercle (3) présente un système de serrage sur la base (2) par clipsage.
- Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le couvercle comporte une platine d'accrochage (5) et un capot (4), la platine d'accrochage (5) comportant des griffes (501), au moins une glissière (502) et un plot de pilotage (503) ayant au moins deux positions, à savoir une position d'ouverture lorsque le pot (1) est ouvert et une position de repos lorsque le pot est fermé, la platine d'accrochage (5) et le capot (4) étant montés en rotation l'un par rapport à l'autre.

6. Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le couvercle (3) est adapté à se fermer sur la base (2) par application d'une pression verticale.
7. Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** le col (201) comporte sur son pourtour extérieur une encoche ou gorge (206) définie sous un rebord périphérique (207) et dans laquelle sont ménagées deux rampes de guidage (208) permettant de guider la fermeture ou l'ouverture du couvercle (3) sur la base (2).
8. Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le joint d'étanchéité (6) présente la forme générale d'un disque comportant une face supérieure (601) fixée à la face inférieure (301) du couvercle (3).
9. Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** le joint d'étanchéité (6) présente la forme générale d'un disque comportant sur sa face inférieure (602) la lèvres (603) flexible annulaire.
10. Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la lèvres (603) est configurée de façon à se conformer à l'épaulement (204) concave du buvant (203) sur au moins une portion de la hauteur dudit épaulement (204).
11. Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** le joint d'étanchéité (6) est réalisé en matériau élastique.
12. Pot (1) selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** le joint d'étanchéité (6) est réalisé en polypropylène, polyéthylène, en élastomère ou en styrène-éthylène-butylène-styrène (SEBS).
13. Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 12, **caractérisé en ce qu'**une dimension (l) de la lèvres (603) correspondant à la longueur de l'arc formé, en section, par sa paroi périphérique externe (604), est sensiblement la même que la longueur développée de la concavité de l'épaulement (204) sur le buvant (203).
14. Pot (1) selon l'une des revendications 1 à 13, **caractérisé en ce qu'**il comporte une cuve à l'intérieur de la base (2) destinée à recevoir le produit cosmétique.

#### Patentansprüche

1. Behälter (1) für ein kosmetisches Produkt, enthaltend ein Basisteil (2), das von einem im Wesentlichen zylindrischen Bund (201) überhöht wird, der eine Öffnung (202) definiert, und einen Deckel (3),

der mit einer Dichtung (6) versehen ist, die eine obere Fläche (601) und eine untere Fläche (602) aufweist,

wobei der Bund (201) des Behälters (1) eine Mündung (203) aufweist, die an ihrem Innenumfang eine Schulter (204) enthält, und die Dichtung (6) an ihrer unteren Fläche (602) eine ringförmige, flexible Lippe (603) aufweist, die dann, wenn der Deckel (3) auf das Basisteil (2) geklemmt ist, sich in dichter Weise an die Mündung (203) über deren gesamten Innenumfang andrückt, so dass sie ein dichtes Verschließen des Behälters (1) sicherstellt, wobei der Behälter (1) **dadurch gekennzeichnet ist, dass** die Schulter (204) eine konkave Fläche (205) bildet und dass die ringförmige, flexible Lippe (603) an einer äußeren Umfangswand (604) eine konvexe Form aufweist, die dann, wenn der Deckel (3) auf das Basisteil (2) geklemmt ist, sich über zumindest einen Teil der Höhe der Schulter (204) an die konkave Fläche (205) anschmiegt.

2. Behälter (1) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Basisteil (2) aus Glas oder Keramik hergestellt ist.

3. Behälter (1) nach Anspruch 1 oder Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Öffnung (202) einen Durchmesser von größer oder gleich 25 Millimetern aufweist.

4. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Deckel (3) ein System zum Aufkleben auf das Basisteil (2) durch Einschnappen aufweist.

5. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Deckel eine Verhakungsplatte (5) und eine Kappe (4) aufweist, wobei die Verhakungsplatte (5) Klauen (501), zumindest eine Gleitführung (502) und einen Steuerzapfen (503) mit zumindest zwei Positionen aufweist, nämlich eine Öffnungsposition, wenn der Behälter (1) geöffnet ist, und eine Ruheposition, wenn der Behälter geschlossen ist, wobei die Verhakungsplatte (5) und die Kappe (4) drehbar zueinander gelagert sind.

6. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Deckel (3) dazu ausgelegt ist, sich durch vertikaler Druckbeaufschlagung auf das Basisteil (2) zu schließen.

7. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Bund (201) an seinem Außenumfang eine Kerbe oder Nut (206) aufweist, die unter einer umlaufenden Randkante (207) definiert ist und in der zwei Führungsrampen (208) zur Führung beim Schließen oder Öffnen des Deckels (3) am Basisteil (2) vorgesehen sind.

8. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Dichtung (6) die allgemeine Form einer Scheibe mit einer an der Unterseite (301) des Deckels (3) befestigten Oberseite (601) aufweist. 5
9. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Dichtung (6) die allgemeine Form einer Scheibe aufweist, die an ihrer Unterseite (602) die ringförmige, flexible Lippe (603) aufweist. 10
10. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Lippe (603) so gestaltet ist, dass sie sich an die konkave Schulter (204) der Mündung (203) über zumindest einen Teil der Höhe dieser Schulter (204) anpasst. 15
11. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Dichtung (6) aus elastischem Material hergestellt ist. 20
12. Behälter (1) nach Anspruch 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Dichtung (6) aus Polypropylen, Polyethylen, Elastomer oder Styrol-Ethylen-Butylen-Styrol (SEBS) hergestellt ist. 25
13. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 12, **dadurch gekennzeichnet, dass** eine Abmessung (l) der Lippe (603), die der Länge des im Schnitt durch ihre äußere Umfangswand (604) gebildeten Bogens entspricht, im Wesentlichen gleich der abgewinkelten Länge der Konkavität der Schulter (204) an der Mündung (203) ist. 30
14. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** er im Inneren des Basisteils (2) eine Schale aufweist, die zur Aufnahme des kosmetischen Produkts bestimmt ist. 35
- outside peripheral wall (604) a convex form which, when the lid (3) is tightened onto the base (2), espouses said concave surface (205) over at least a portion of the height of the shoulder (204).
2. A pot (1) according to claim 1, **characterized in that** the base (2) is made from glass or ceramic.
3. A pot (1) according to claim 1 or claim 2, **characterized in that** the opening (202) has a diameter greater than or equal to 25 millimeters.
4. A pot (1) according to one of claims 1 to 3, **characterized in that** the lid (3) has a system for tightening onto the base (2) by snap engagement.
5. A pot (1) according to one of claims 1 to 3, **characterized in that** the lid comprises a coupling plate (5) and a cap (4), the coupling plate (5) comprising claws (501), at least one slide (502) and a guide stud (503) having at least two positions, i.e. an opening position when the pot (1) is open and a resting position when the pot is closed, the coupling plate (5) and the cap (4) being assembled rotatably relative to each other.
6. A pot (1) according to one of claims 1 to 5, **characterized in that** the lid (3) is configured to close on the base (2) by application of a vertical pressure.
7. A pot (1) according to one of claims 1 to 6, **characterized in that** the neck (201) comprises on its outside periphery an indentation or groove (206) defined under a peripheral rim (207) and in which are provided two guide ramps (208) enabling the closing or opening of the lid (3) on the base (2) to be guided. 40
8. A pot (1) according to one of claims 1 to 7, **characterized in that** the seal (6) has the general shape of a disk comprising an upper face (601) attached to the lower face (301) of the lid (3).
9. A pot (1) according to one of claims 1 to 8, **characterized in that** the seal (6) has the general shape of a disk comprising the flexible annular lip (603) on its lower face (602).
10. A pot (1) according to one of claims 1 to 9, **characterized in that** the lip (603) is configured so as to shape itself to the concave shoulder (204) of the brim (203) over at least a portion of the height of said shoulder (204).
11. A pot (1) according to one of claims 1 to 10, **characterized in that** the seal (6) is made from elastic material.
12. A pot (1) according to claim 11, **characterized in that** the seal (6) is made from polypropylene, poly-

## Claims

1. A cosmetic product pot (1) comprising a base (2) surmounted by a substantially cylindrical neck (201) defining an opening (202) and a lid (3) equipped with a seal (6) having an upper surface (601) and a lower surface (602), said neck (201) of the pot (1) possessing a brim (203) having an inside periphery comprising a shoulder (204) and said seal (6) comprising on its lower surface (602) an annular flexible lip (603) which, when the lid (3) is tightened onto the base (2), comes to press sealingly against said brim (203) over its entire inside periphery so as to ensure fluid-tight closure of the pot (1), said pot (1) being **characterized in that** said shoulder forms a concave surface (205) and **in that** said annular flexible lip (603) has on an

ethylene, from elastomer or from styrene-ethylene-butylene-styrene (SEBS).

13. A pot (1) according to one of claims 1 to 12, **characterized in that** one dimension (l) of the lip (603) corresponding to the length the of arc formed, in cross-section, by its outside peripheral wall (604), is substantially the same as the developed length of the concavity of the shoulder (204) on the brim (203).
14. A pot (1) according to one of claims 1 to 13, **characterized in that** it comprises a tub inside the base (2) configured to receive the cosmetic product.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55



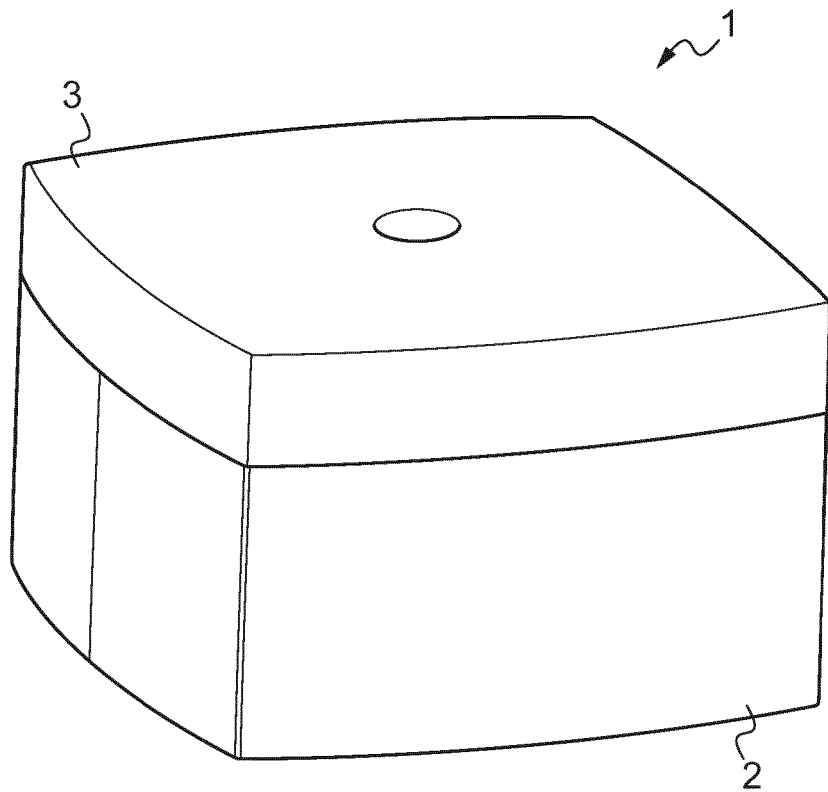


Fig.1

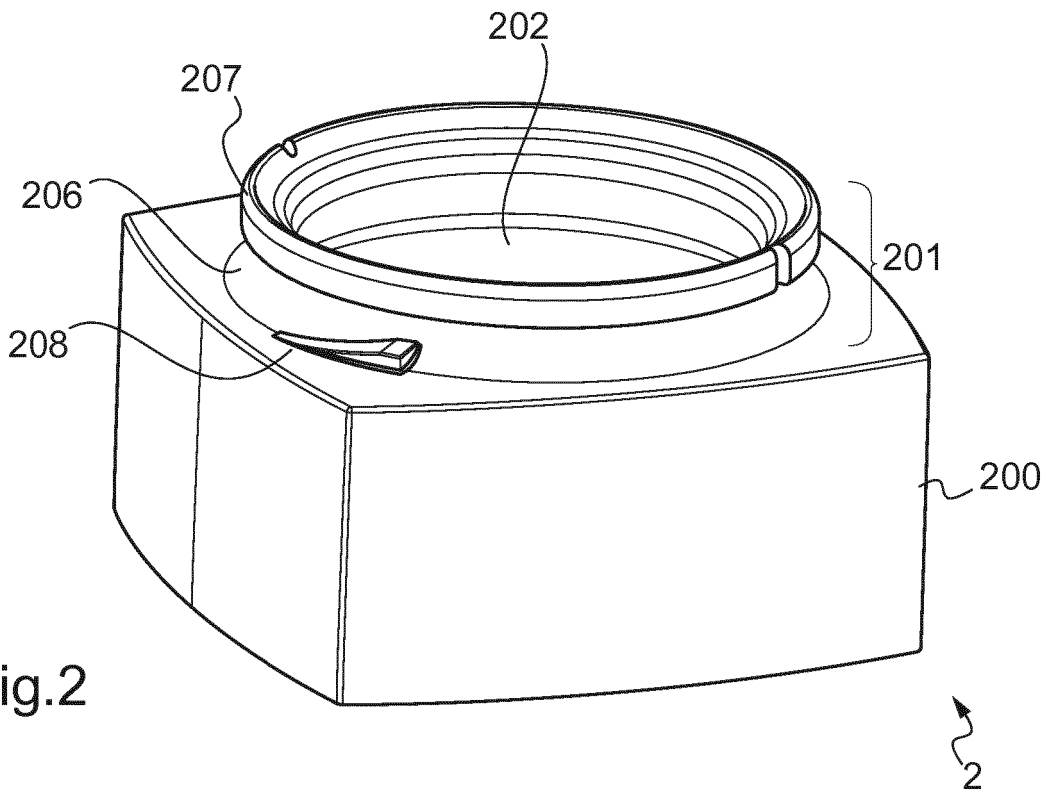


Fig.2

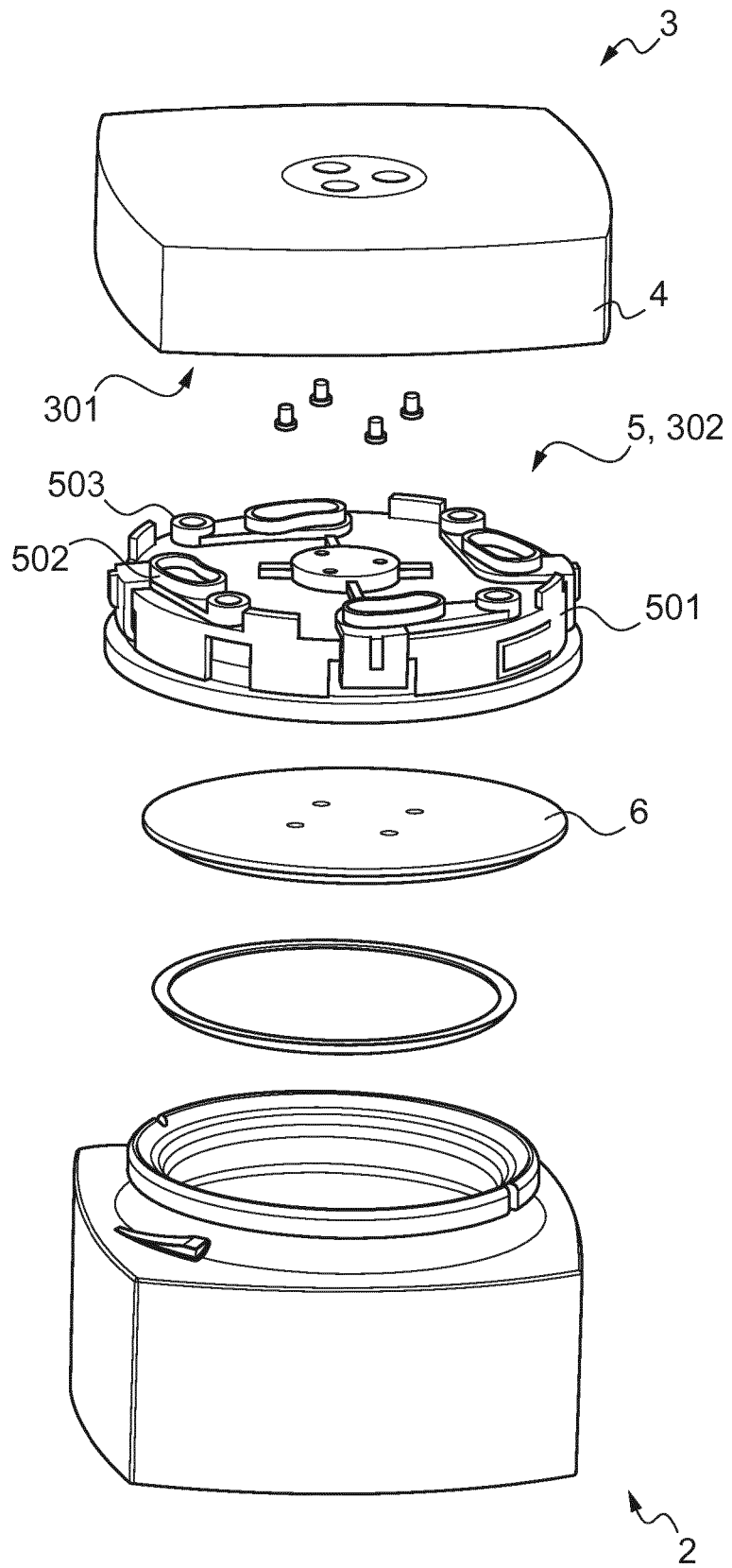


Fig.3

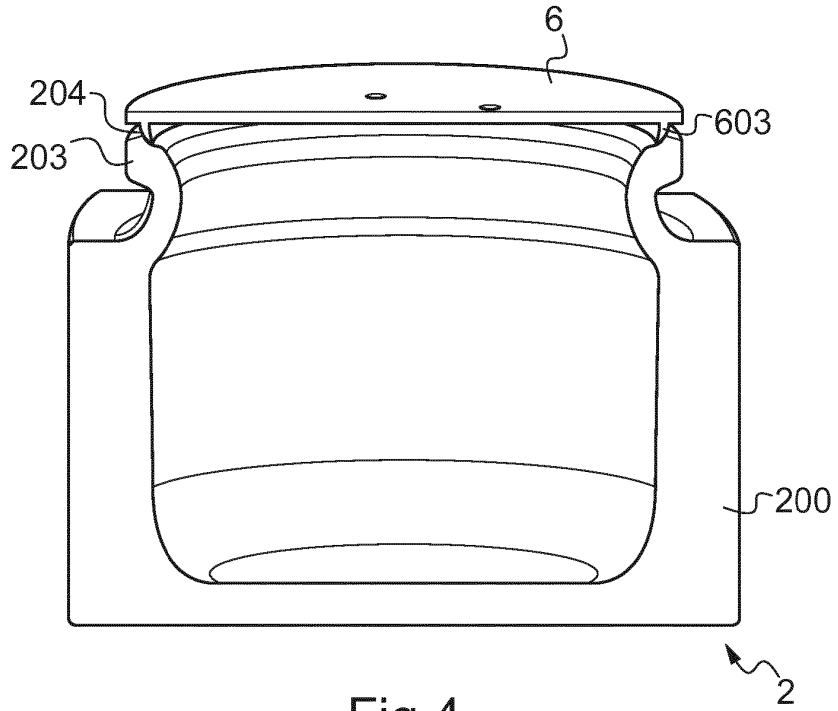


Fig. 4

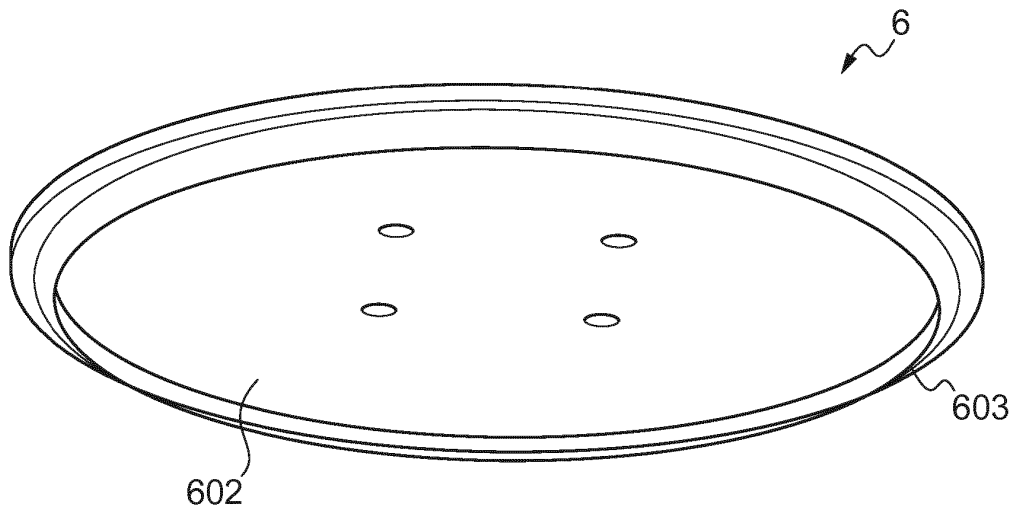


Fig. 5a

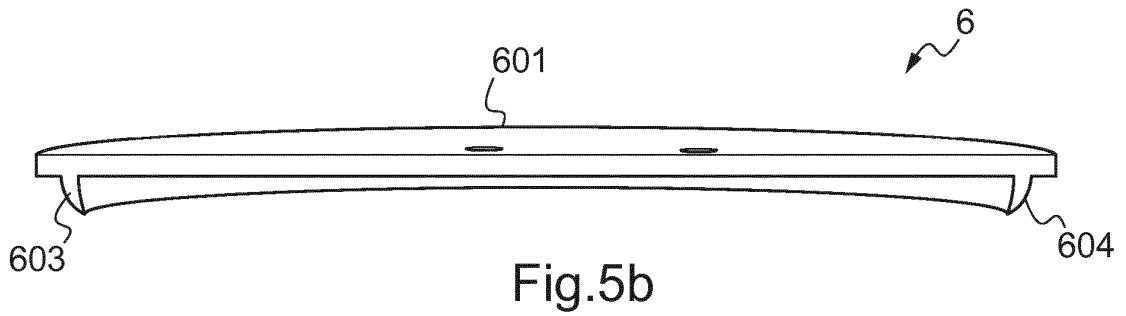


Fig. 5b

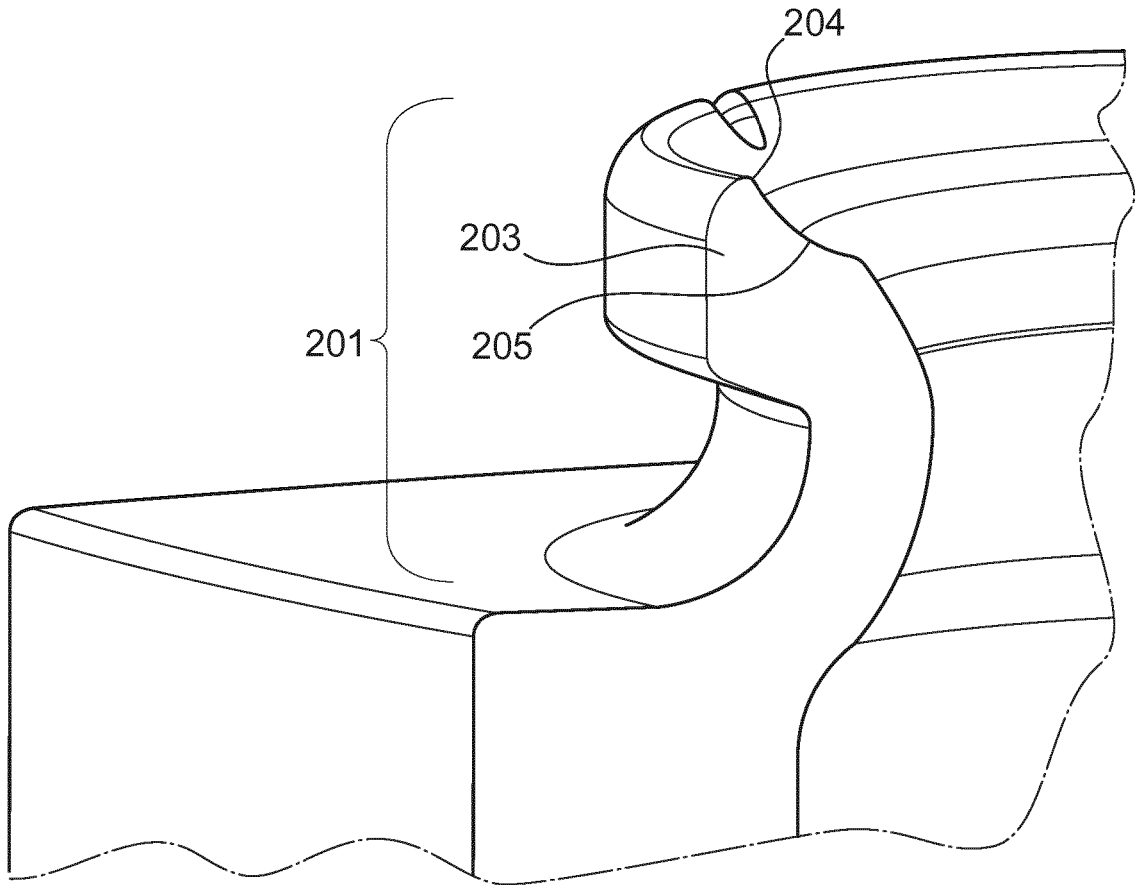


Fig.6

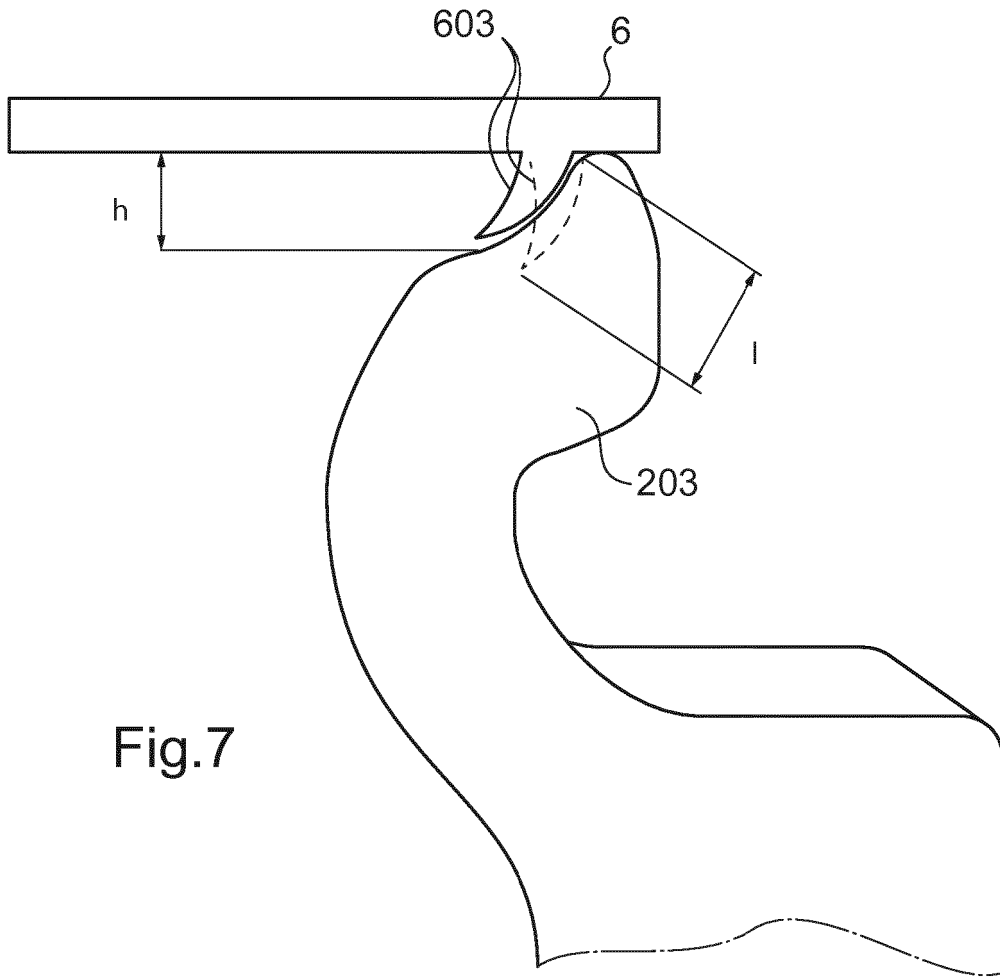


Fig.7

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- FR 2776625 [0003]
- FR 2701366 [0004]
- WO 2015181726 A [0004]
- FR 3032335 [0037] [0057]